

Bordereau de signature

arrêté 69 quartier d'été CANM 26-07

Signataire	Date	Annotation
Thais Denys	08/07/2025	Action : Visa
Valerie Desprez	08/07/2025	Action : Visa
Axelle Bultel	08/07/2025	Action : Visa
Benjamin DESPLANQUE	08/07/2025	Action : Visa
Michel DUHOO	09/07/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Michel DUHOO</u> (COMMUNE DHAZEBROUCK) , émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 06 févr. 2024 à 15:25 au 06 févr. 2027 à 15:25.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : EVENEMENTIEL-SPORTS // EVEN-ADJ-URBA

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine
public communal
Espaces Verts du quartier Foch
Quartiers d'été 2025
Samedi 26 juillet**

Nous, Maire de la Ville d'Hazebrouck,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame BERZIN, Directrice du Centre d'Animation du Nouveau Monde, qui sollicite l'occupation des espaces verts du quartier Foch (rue Pasteur et avenue Maréchal Foch) afin de permettre l'organisation des « Quartiers d'été 2025 ».

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement de cette manifestation.

Arrêté MD/BD/VD/DN/DT – 2025-69

LE MAIRE ARRETE

Article 1

Les espaces verts du quartier Foch (rue Pasteur et avenue Maréchal Foch) seront occupés par le Centre d'Animation du Nouveau Monde pour l'organisation des « Quartiers d'été 2025 » **le samedi 26 juillet de 9h à 19h.**

Article 2

La mise à disposition des barrières, et panneaux d'interdiction sera assurée par les services techniques de la ville au minimum 48h avant la manifestation.

Article 3

En application des articles L.325-1 à L.325-3 du code de la route, tout véhicule contrevenant à l'interdiction de stationner prévue au présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière immédiate prescrite par l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Article 4

Le présent arrêté est exécutoire pour ladite période et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 5

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.





Article 6

Le Directeur Général des Services de la ville d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- *M le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne ;*
- *M le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Hazebrouck ;*
- *La Direction des Services Techniques Municipaux ;*
- *La Direction Générale des Services pour insertion au Recueil des Actes Administratifs ;*
- *Le Service des Affaires Générales pour insertion au Registre des Arrêtés ;*
- *Le Service logistique ;*
- *Madame Laetitia BERZIN, Directrice du Centre d'Animation du Nouveau Monde.*

Hazebrouck,

***L'Adjoint au Maire,
Délégué à l'urbanisme réglementaire,
à la sécurité et au vivre ensemble,***

Signé électroniquement par : Michel DUHOO
Date de signature : 09/07/2025
Qualité : ADJ_URBA

Michel DUHOO

